

TÉLÉASSISTANCE 31

PERSONNES ÂGÉES
PERSONNES HANDICAPÉES



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

GRATUITÉ

LA SOLIDARITÉ AU BOUT DU FIL



Aide personnalisée à l'autonomie, prestation compensatoire du handicap, Téléassistance, chèque solidarité... le Département propose un ensemble de dispositifs pour vous aider, vous-même et votre entourage, à choisir la solution la plus adaptée à votre situation.

Ces dispositifs ont pour objectif de promouvoir l'autonomie, de rompre la solitude, d'accompagner les personnes dans leurs choix de vie ainsi que les familles et les aidants.

C'est ce défi de la solidarité qui anime l'action du Conseil départemental en faveur des personnes âgées et en situation de handicap. C'est ce défi que nous relevons avec nos professionnels sociaux, médico-sociaux et de santé présents sur tout le territoire, notamment dans les 23 Maisons des solidarités, avec nos partenaires institutionnels comme associatifs, avec les établissements d'accueil, mais aussi, avec vous.

En effet, par le développement de la concertation citoyenne qui permet de mesurer au plus près les besoins pour mieux y répondre, chacun peut participer aux évolutions des politiques publiques départementales afin de favoriser le lien social essentiel au vivre ensemble.

GEORGES MÉRIC
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Une télécommande vous permet d'alerter à distance la centrale d'écoute.

24 HEURES SUR 24 7 JOURS SUR 7

Dès la réception de votre signal, la centrale d'écoute vous rappelle aussitôt :

► **Si vous êtes en mesure de répondre**, nous ferons le point ensemble afin de prendre, avec vous, les dispositions nécessaires ;

► **Si vous n'êtes pas en mesure de répondre** (chute éloignée du téléphone ...), la procédure d'urgence est alors lancée.

- Le(s) contact(s) inscrit(s) dans votre dossier sont appelés : il s'agit de toute personne à proximité géographique, en mesure de se rendre à votre domicile en cas de déclenchement de la Téléassistance (enfants, petits-enfants, amis, voisins...)
- Si vous n'avez pas de contact ou qu'il(s) ne répond(ent) pas, les services de secours sont mobilisés : SAMU ou pompiers ...
- Une fois l'intervention achevée, le référent éventuellement inscrit dans votre dossier est informé du déclenchement et des suites données. Il s'agit d'une personne qui ne peut pas participer à la procédure d'urgence mais qui souhaite être informée de son déclenchement et des suites données (enfant géographiquement éloigné...)



Une chaîne de solidarité s'organise rapidement pour vous apporter confort et réconfort, en toute sécurité.

Vous pouvez donc bénéficier de la Téléassistance même si vous n'avez aucun contact et aucun référent.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER GRATUITEMENT DE LA TÉLÉASSISTANCE 31 ?

Il suffit de remplir une des cinq conditions suivantes :

- ▶ Avoir plus de 70 ans
- ou ▶ Etre bénéficiaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- ou ▶ Etre bénéficiaire de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- ou ▶ Avoir un taux d'invalidité de 80 % et plus
- ou ▶ Etre dans une situation de particulière fragilité* (soins palliatifs, fin de vie...)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE LA TÉLÉASSISTANCE 31 ?

Vous devez compléter le coupon de demande joint dans cette plaquette et le retourner, accompagné de la ou des pièces justificatives dont la liste est précisée à la fin du coupon de demande.

Dans le cadre de l'instruction administrative de votre demande, les services départementaux s'assureront de l'exactitude des informations renseignées dans le coupon de demande.

*Accès à dispositif sur avis du Médecin du Conseil départemental

COUPON DE DEMANDE

La demande de Téléassistance peut être déposée par une ou deux personnes vivant sous le même toit. Pour bénéficier de la téléassistance, chaque demandeur doit remplir les conditions d'accès au dispositif et donc renseigner le même coupon de demande en complétant l'ensemble des informations. (demandeur 1 et demandeur 2).

DEMANDEUR 1	DEMANDEUR 2
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M
Nom patronymique.....	Nom patronymique.....
.....
Nom d'usage.....	Nom d'usage.....
.....
Prénom.....	Prénom.....
Date de naissance..... / /	Date de naissance..... / /

LIEN ENTRE LES DEMANDEURS 1 ET 2
(cochez la mention correcte)

- Couple Préciser (mariage, PACS, concubinage) :
- Lien familial Préciser (parent / enfant, frère/sœur ...) :
- Autre cas Préciser (ami(e), colocataire ...) :

ADRESSE COMPLÈTE

(N°, voie, rue.....)

Bâtiment..... Escalier..... Etage..... Porte.....

Code postal..... Ville.....

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

Si vous disposez d'un téléphone fixe et d'un téléphone mobile : l'installation de la téléassistance se fera sur la ligne fixe.

Téléphone fixe : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Téléphone mobile : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

INSTALLATION DE LA TELEASSISTANCE AU DOMICILE

Disposez-vous d'une prise de courant sur le même pan de mur que celui où se trouve votre prise téléphonique ? Indispensable pour le fonctionnement de la Téléassistance avec un téléphone fixe (cochez la mention correcte)

Oui Non

Personne à contacter pour prendre le rendez-vous pour installer la Téléassistance au domicile (cochez la mention correcte)

Vous (demandeur 1 ou 2) Une autre personne

Dans ce cas, préciser les informations suivantes :

Nom, Prénom :

Téléphone

Lien avec le demandeur :

PIÈCE À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER DÛMENT COMPLÉTÉ

- Copie d'un justificatif d'identité

PIÈCE À JOINDRE EN COMPLÉMENT DU DOSSIER

- Si vous faites la demande en raison d'une situation de particulière fragilité : un certificat médical de votre médecin traitant sous enveloppe confidentielle
- Si vous faites l'objet d'une mesure de protection : copie du jugement

Date :

Signature :

	Le dossier de demande est à retourner :
Par courrier	Conseil départemental de la Haute-Garonne Direction des politiques Territoriales et Infrastructures Service Aménagement Territorial Téléassistance 31 1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9
Par courriel	teleassistance@cd31.fr

Pour plus de renseignements : 05 34 33 32 04 - 05 34 33 32 05

COMMENT FONCTIONNE LA TÉLÉASSISTANCE 31 ?

**À votre domicile,
vous serez équipé d'un système simple :**

- ▶ un transmetteur placé près de votre téléphone fixe ;
- ▶ une télécommande ultra légère (sous forme de pendentif ou de bracelet) vous permet par simple pression d'alerter à distance la centrale d'écoute.

À la centrale d'écoute,

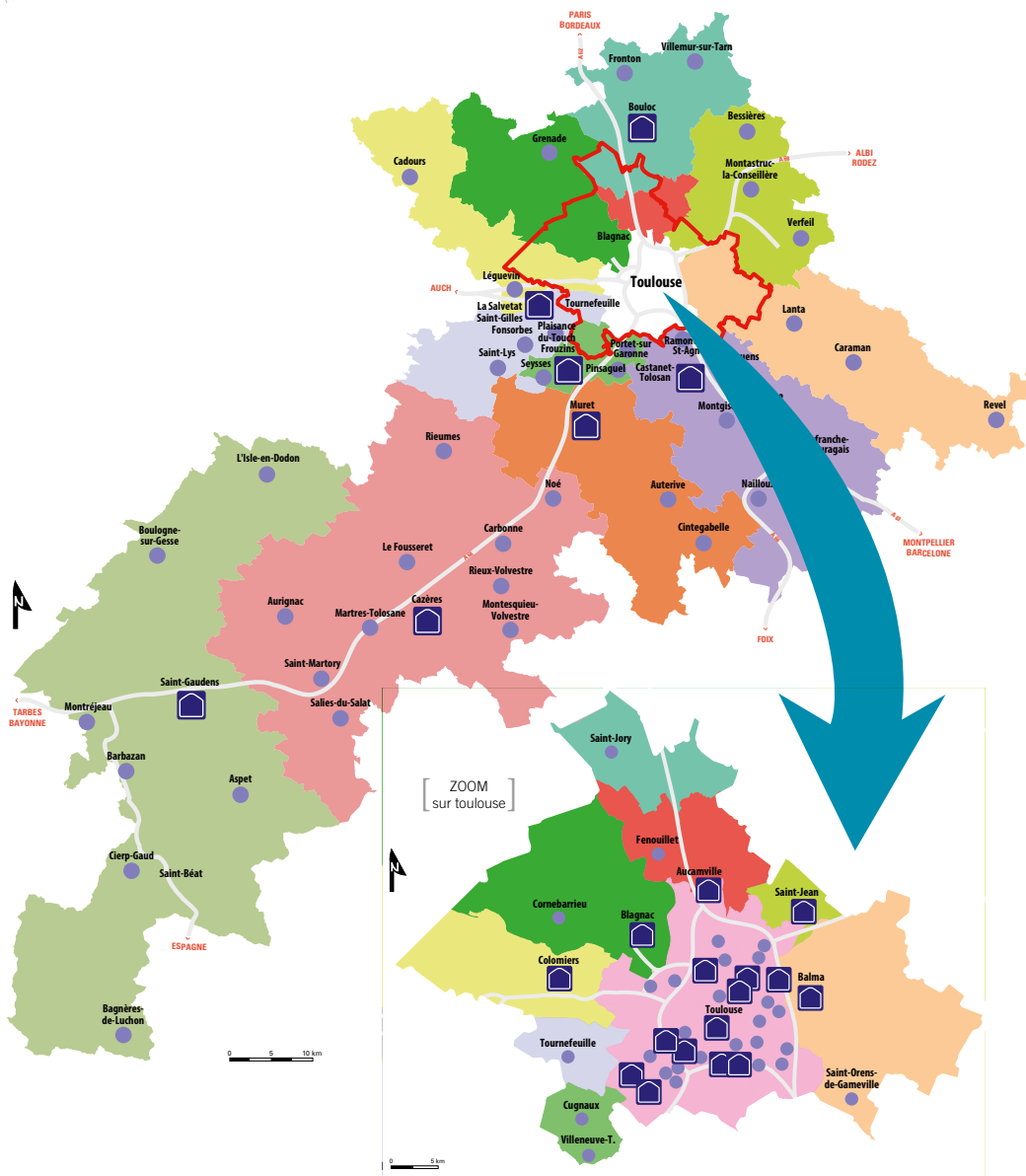
une plateforme de réception d'appels informatisée* leur permettent de vous identifier immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

* Les données de votre dossier sont informatisées et soumises à la loi du 06/01/1978 qui protège les droits et libertés individuels. A ce titre, vous êtes informés que :

- les destinataires des informations sont les services du Conseil départemental et le service prestataire pour l'accès et le suivi dans le dispositif de la téléassistance ;
- le destinataire des informations peut être un prestataire de services à des fins d'étude et de statistique, poursuivant un objectif d'amélioration du dispositif et d'évaluation de la politique publique ;
- vous pouvez accéder à ces informations et les vérifier à tout moment, sur simple demande auprès du Président du Conseil départemental.



LES MAISONS DES SOLIDARITÉS EN HAUTE-GARONNE



CONTACTS

AUCAMVILLE Tél. 05 61 37 51 00 21, chemin des Bourdettes 31140 Aucamville	CAZÈRES Tél. 05 61 98 44 70 11, avenue de Saleich 31220 Cazères	SAINT-GAUDENS Tél. 05 62 00 98 10 4, avenue du Maréchal Foch 31800 Saint-Gaudens
CASTANET Tél. 05 62 71 91 80 68 avenue du Lauragais 31320 Castanet-Tolosan	MURET Tél. 05 62 11 62 40 44, avenue Jacques Douzans 31600 Muret	BOULOC Tél. 05 34 27 94 94 2, rue de la Gare 31620 Boulou
LA-SALVETAT-SAINT-GILLES Tél. 05 62 13 08 00 2, place Georges Brassens 31880 La-Salvetat-St-Gilles	BLAGNAC Tél. 05 61 71 03 50 4, boulevard Alain Savary ZAC Andromède 31700 Blagnac	FROUZINS Tél. 05 34 63 03 20 94, bd de la Méditerranée 31270 Frouzins
BALMA Tél. 05 61 24 92 20 13, avenue Pierre Coupeau 31130 Balma	COLOMIERS Tél. 05 61 16 82 00 Résidence Les Cigales 4, allée du Plantaurel 31770 Colomiers	SAINT-JEAN Tél. 05 34 25 50 50 8, chemin du bois de Saget 31240 Saint-Jean
TOULOUSE	BAGATELLE Tél. 05 61 19 06 30 36, rue du Lot 31100 Toulouse	LES MINIMES Tél. 05 62 72 77 80 33, rue Joseph Jacquard 31200 Toulouse
	AMOUROUX-BONNEFOY Tél. 05 34 25 51 00 3, rue du Faubourg Bonnefoy 31500 Toulouse	LA FAOURETTE Tél. 05 34 60 25 70 21, rue Jules Amilhau 31100 Toulouse
EMPALOT Tél. 05 61 14 76 00 32, allées Henri Sellier 31400 Toulouse	REYNERIE / SAINT-SIMON Tél. 05 34 60 21 10 9, rue du Doyen Lefebvre 31100 Toulouse	CENTRE Tél. 05 34 41 56 00 18, rue de Stalingrad 31000 Toulouse
RANGUEIL Tél. 05 61 14 63 33 39, rue Camille Desmoulins 31400 Toulouse	BELLEFONTAINE LA FOURQUETTE Tél. 05 62 87 84 84 9, rue du Doyen Lefebvre 31100 Toulouse	PONT-VEUX Tél. 05 62 13 23 00 5, rue du Pont-Vieux 31300 Toulouse

MDPH : 10 place Alfonse Jourdain 31000 Toulouse - 0800 31 01 31 (Numéro vert)

MDA : 16 rue Riquet 31000 Toulouse - 05 34 46 37 64

CDPEF : 3 rue du Pont Vieux 31000 Toulouse - 05 62 13 23 77

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITÉS
DIRECTION DES POLITIQUES TERRITORIALES
ET DES INFRASTRUCTURES**

**SERVICE AMÉNAGEMENT TERRITORIAL
TÉLÉASSISTANCE 31**

**1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE cedex 9**

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
05 34 33 32 04 - 05 34 33 32 05**

LA HAUTE-GARONNE EST LÀ !



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE**

www.haute-garonne.fr